

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1750

Artikel: Pour un scrutin proportionnel digne de ce nom : le Conseil national pourrait être plus représentatif de la diversité politique du pays
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024445>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Libre circulation des personnes: non à une prise en otage

Deux tentations à écarter pour la gauche et les syndicats

Daniel Marco (7 octobre 2007)

«Sans convention collective, pas de libre circulation des personnes». Ce slogan, apposé sur un petit camion lors de la récente manifestation organisée par Unia à Zurich pour fustiger la dénonciation de la convention collective (CCT) par les patrons de la construction, fait problème. Il annonce la reprise du ménage à trois courants qui déjà avait prévalu en 2005 à l'occasion de la création d'Unia, né de la fusion de la FTMH et du SIB, et plus récemment lors du débat sur les mesures d'accompagnement de la libre circulation des personnes.

Le premier courant, issu de l'extrême gauche et de la gauche du PSS, refuse la libre circulation des personnes découlant des accords entre la Suisse et l'Union européenne, suspectée d'entraîner un dumping salarial aux dépens des salariés travaillant en Suisse. Largement battu en 2005, ce courant renaît, à la faveur de l'instabilité sociale

que provoque l'absence de CCT. Revoilà la peur du plombier polonais! Un courant dont les positions sont proches de celles de l'UDC, et qui comme cette dernière désigne les étrangers, proches ou lointains, comme responsables de tous nos maux: à Genève, l'ennemi immédiat, c'est le frontalier français. Il faudrait s'interroger sur la capillarité permanente entre les idées de l'UDC et celles d'une partie de l'extrême gauche, voire de la gauche du parti socialiste, notamment à propos de l'entrée de la Suisse dans l'Europe.

Le deuxième courant, le plus important, est opportuniste et ratisse large. Il utilise la menace d'un vote négatif, lors du référendum, de plus en plus vraisemblable, annoncé pour 2009, sur les accords helvético-européens, à des fins qu'il estime honorables: faire revenir les patrons à la table des négociations. Mais, comme en 2005 – il maniait alors cette

menace pour obtenir des mesures d'accompagnement plus rigoureuses - il néglige le danger de reprendre, même sans y croire, les thèses xénophobes et la mascarade que représente la menace de voter «non» pour finalement faire volte-face.

Enfin, le troisième courant, minoritaire, acquis à l'Europe et à la solidarité internationale, estime que face aux tentatives bien réelles de dumping salarial d'une partie des patrons, il ne s'agit pas d'entraver la marche de la Suisse vers l'Europe, ni de brandir une menace qui stigmatise d'autres travailleurs et travailleuses, ni même d'appeler à une aide massive de l'Etat contre les agissements du patronat. Pour remplir leur rôle de défense des salariés, les syndicats doivent et peuvent compter sur leurs propres forces: manifestations, actions revendicatives, politiques... et renforcement de leurs effectifs.

Pour un scrutin proportionnel digne de ce nom

Le Conseil national pourrait être plus représentatif de la diversité politique du pays

Jean-Daniel Delley (5 octobre 2007)

La composition du Conseil des Etats fait depuis longtemps l'objet de critiques. L'égale représentation des cantons favorise par trop les moins peuplés, d'autant plus que l'écart démographique entre

eux n'a fait que croître depuis 1848. D'où l'idée d'accorder quelques sièges supplémentaires aux grands cantons, à l'image du *Bundesrat* allemand. Mais changer cette règle égalitaire se révélera

difficile, puisqu'il faudra obtenir l'aval non seulement d'une majorité populaire, mais encore d'une majorité de cantons. Par ailleurs cette règle, empruntée aux Etats-Unis d'Amérique, traduit la

structure fédérale de l'Etat helvétique.

C'est au Conseil national que s'opère la traduction de la diversité politique du corps électoral, grâce au scrutin proportionnel. Mieux, contrairement aux citoyens des pays voisins, nous sommes libres de cumuler les candidats, de biffer certains noms – latoisage – et d'en ajouter d'autres – panachage –. Qui dit mieux?

La culture politique suisse est profondément marquée par le principe de proportionnalité. Quand des règles ne l'imposent pas, la pratique s'en inspire. Ainsi de la composition du Conseil fédéral et des nominations aux postes de responsabilité de l'administration et des grandes régies publiques. On retrouve ce souci d'équité dans la représentation jusqu'au niveau cantonal et communal.

Cette culture n'est pas inscrite dans nos gènes. Elle s'est développée progressivement et non sans résistances, comme un antidote aux tendances centrifuges qui ont menacé la cohésion du pays.

Revendication centrale du Comité d'Olten et des grévistes de 1918, le scrutin proportionnel a fait l'objet de trois initiatives populaires successives. C'est la dernière, acceptée en 1918 contre l'avis des autorités, qui mit fin à l'hégémonie radicale.

Pourtant le mode de scrutin qui, cet automne, va présider à la désignation du Conseil national, est loin de respecter le principe de la proportionnalité. L'effectif de la chambre du peuple est limité à

200 députés; chaque canton forme une circonscription électorale et a droit à un nombre de sièges proportionnel à sa population, un siège au minimum. Ainsi dix-neuf cantons disposent de moins de dix sièges. Il s'ensuit que dans ces cantons, un parti doit réunir 10% des voix ou plus pour obtenir un siège. Alors que 2,9% des voix zurichoises suffisent pour décrocher un mandat au Conseil national, il en faut 25% à Zoug et 33% à Schaffhouse. Dans les six cantons qui n'ont droit qu'à un siège, ce seuil s'élève à 50%. Résultat? Seuls les partis dominants peuvent y conquérir un mandat. Les autres restent sur le carreau.

Dans ces cantons, la liberté de choix du corps électoral est donc restreinte. Soit les électeurs et électrices se résignent à un vote utile qui ne traduit pas leurs préférences politiques, soit ils renoncent à s'exprimer, ce que confirme un taux d'abstention généralement plus élevé dans ces cantons. Soit ils accordent néanmoins leurs suffrages à des formations, sans espoir de gain, et leurs voix sont perdues.

La Constitution fédérale garantit les droits politiques (art. 34). Cette garantie protège notamment «*l'expression fidèle et sûre*» de la volonté du corps électoral. Appelé à se prononcer sur le découpage électoral à Zurich et dans le canton d'Argovie, le Tribunal fédéral a jugé que des circonscriptions trop petites ne permettent pas de respecter cette garantie, puisque les voix exprimées n'y ont pas le même poids que dans les plus grandes. Les juges de Mon-Repos ont estimé qu'une

circonscription de moins de dix sièges n'était pas compatible avec le principe de proportionnalité.

Zurich a donc adapté son droit en adoptant le modèle du mathématicien allemand Friedrich Pukelsheim, dit de la double proportionnelle. Dans un premier temps, les sièges du Grand Conseil sont attribués à chaque parti proportionnellement à ses résultats dans l'ensemble du canton. Dans un deuxième temps, les sièges obtenus par chaque parti au niveau cantonal sont ventilés dans chaque circonscription, en tenant compte de la force de chacun d'eux dans la circonscription et du pourcentage de voix obtenu dans les autres circonscriptions. De cette manière, la représentation politique au parlement traduit au mieux la volonté du corps électoral.

Le Tribunal fédéral est compétent pour vérifier la conformité des droits cantonaux à la Constitution fédérale. Par contre il ne l'est pas pour exiger que la procédure électorale fédérale respecte la garantie des droits politiques. C'est au parlement fédéral qu'incombe ce travail. Le modèle zurichois pourrait faire l'affaire: d'abord attribuer les 200 sièges du Conseil national à chaque parti, proportionnellement à ses résultats sur le plan national; puis répartir ces sièges entre les cantons. Ainsi serait garantie une juste représentation politique et cantonale. On objectera que ce modèle peut conduire à ce que les électeurs et électrices d'un canton contribuent à l'élection d'un député d'un autre canton.

Mais tel serait le prix d'une représentation équitable des différentes forces politiques au niveau national.

Pour éviter un trop grand éparpillement des formations politiques, on pourrait envisager de conditionner la participation à la répartition

des sièges à l'obtention d'au moins 5% des suffrages dans un ou plusieurs cantons. Et profiter de l'occasion pour supprimer les apparentements de listes qui faussent la libre expression de la volonté politique.

Comme le système actuel favorise les grands partis, il serait étonnant qu'ils procèdent spontanément à une telle réforme. Reste la voie de l'initiative populaire dont pourraient se saisir les petites formations politiques, pour une fois unies sur une proposition.

Elections nationales: démographie et participation roulent pour l'UDC

Socialistes et blochériens ont fait d'audacieux paris électoraux. Les premiers ont déjà perdu

Yvette Jaggi (8 octobre 2007)

Il y a près d'une année, les présidents des deux plus grands partis de Suisse annonçaient leurs objectifs pour les élections nationales du 21 octobre 2007. Ils n'en parlent plus guère – pour des raisons différentes.

Hans-Jürg Fehr postulait sereinement que le parti socialiste redeviendrait le plus forte formation politique du pays, position conquise en 1995 aux dépens des radicaux et perdue en 2003 au profit de l'UDC. Mission ambitieuse, rendue impossible par une campagne dont l'analyse sera cruelle. Car on sait depuis des mois que le score du PS ne rattrapera pas celui de l'Union. Pire, il faut désormais craindre que l'écart ne se creuse encore.

De son côté, Ueli Maurer donnait non sans audace à son Union démocratique du centre un objectif clair et motivant: obtenir 100'000 électeurs de

plus qu'en 2003. Objectif quantifié certes mais invérifiable dans les statistiques officielles! Les chiffres publiés donnent en effet le nombre d'électeurs inscrits et de bulletins rentrés ainsi que le pourcentage de suffrages obtenus par les différents partis par rapport à l'ensemble des suffrages valables exprimés. Tout croisement entre le taux de participation et le vote en faveur des différents partis à l'échelon suisse est donc hasardeux, voire impossible.

Ceci dit, on peut affirmer que deux accroissements, l'un certain, l'autre vraisemblable, vont directement favoriser la réalisation au moins partielle du fameux objectif de l'UDC. Il y a tout d'abord l'augmentation du nombre d'électeurs inscrits, qui seront cette année d'environ 4,9 millions (soit 140'000 de plus qu'en 2003), et ensuite celle du taux de

participation, dont tous les augures prévoient le dépassement des 45,2% enregistrés en 2003. Une hausse de 3,5 points pour-cent pourrait valoir quelque 50'000 électeurs supplémentaires à l'UDC, toutes forces partisanes par ailleurs égales à 2003.

Cette dernière hypothèse reste bien entendu à vérifier – c'est l'enjeu de toute élection. Les plus récents sondages, qui ne prennent bien sûr pas en compte le formidable coup de pouce donné à l'UDC samedi dernier dans la Ville fédérale par des *Chaoten* imbéciles, laissent attendre sans surprise une quasi stabilité du parti de Christoph Blocher, un tassement du PS et une forte progression des Verts. Quant au duel centredroite/cide entre les radicaux et les démocrates-chrétiens, il sera tranché – au mieux – dans les cantons.